



## Affelnet lycée

publié le 12/06/2020

Mesdames, Messieurs les responsables légaux des élèves de 3e,

Suite à la saisie de vos vœux sur les téléservices ou la modification en établissement, vous risquez de recevoir un document du même type que celui ci-joint.

Il est demandé de le retourner signé.

**Afin de simplifier la procédure, je vous prie de bien vouloir le transférer par [mail au collège](#) avec, dans le corps du mail, la mention : "bon pour accord" suivie de votre nom en signature.**

En cas de désaccord, merci de joindre le secrétariat au 0549243651.

**Les résultats des dérogations, des enseignements optionnels et les affectations seront connues le 30 juin 2020 à 16h00.**

Si vous ne recevez pas ce document par mail, aucune démarche n'est à effectuer.

En vous remerciant pour votre implication.

Bien cordialement.

Le secrétariat



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**